Le 5 octobre 2026

À cette séance ordinaire, tenue le 5 octobre 2026, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien et Francis Tardif sous la présidence de Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présents : Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et deux (2) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19 h 30).

208-26 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

i. (D) Adoption de l'ordre du jour
ii. (D) Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2026
iii. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 25 septembre 2026 et 1er versement contrat bâtiment piscine
iv. Période de questions

1. Administration générale

2. Sécurité publique

2.1. (D) Modification politique salariale pour pompiers volontaires pour se conformer à la LNT

3. Travaux publics

3.1. (D) Déneigement cours 2026-2027

4. Urbanisme et environnement

4.1. (D) Contrat pour rampes et électricité remise 102 Langevin
4.2. (D) Demande de dérogation mineure au 180 Langevin

5. Hygiène du milieu

5.1. (D) Autorisation dépôt demande PRIMEAU
5.2. (D) Autorisation collecte résidus verts pour la Grande corvée beauceronne
5.3. (D) Autorisation travaux urgence selon recommandation de l'hydrogéologue pour approvisionnement eau potable et affection fonds d'urgence

6. Loisirs et culture

6.1. (D) Mandat travaux luminaires surface Dek Hockey

6.2. (D) Poste vacant aux loisirs – changement d'approche

6.3. (D) Modification programmation ventilation chalet loisirs pour surface glacée (essai)

7. <u>Financement</u>

8. <u>Règlements</u>

8.1. (D) Dépôt Projet règlement visant à imposer un tarif pour le combat d'incendie de véhicule ou équipement pour des non-résidents et non-contribuables

v. (I-D-S) Varia
- Modification contrat cèdre
- Ajout lumière extérieure pétanque

vi. (I-D-S) Correspondances

vii. Période de questions

209-26 **<u>Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2026</u>**

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal du 14 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

210-26 **<u>Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 25 septembre 2026 et 1er versement contrat Bâtiment piscine</u>**

Il est proposé par Patrick Donnelly-Genest, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs nos :	3508 à 3532	totalisant	40 191,00 $
1er vers bâtiment piscine	Selon le certificat de paiement #1 émis par Luc Fontaine	totalisant	<u>105 838,65 $</u>
Pour un grand total de :			**146 029,65 $**

211-26 **<u>Modification politique salariale pour pompiers volontaires pour se conformer à la LNT</u>**

Considérant que selon la CNESST, la politique salariale ne répond pas à tous les critères de la Loi sur les normes du travail pour des salariés;
Considérant que la CNESST considère des pompiers volontaires comme étant des salariés de la municipalité;
Considérant l'avis juridique émis par le conseiller juridique de la municipalité;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal adopte la politique salariale modifiée par le directeur général selon les modifications suggérées par l'aviseur juridique de la municipalité concernant les pompiers volontaires.

Le 5 octobre 2026

212-26 **Déneigement cours et chemin aqueduc 2026-2027**

Considérant les demandes de prix à des entrepreneurs en déneigement de la municipalité pour les cours et divers accès faits verbalement par le directeur général, greffier et trésorier;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien, Francis Tardif, sur abstention de Rebecca Bonneville :
Que le conseil municipal adjuge les contrats de déneigement des cours comme suit :

Excavations Stéphane Bonneville	• Rue Bédard • Sentier école • Centre municipal et chemin piéton à l'arrière • Devant salle municipale • Accès presbytère et église • Chemin station épuration	910 $/an 650 $/an 4 290 $/an 260 $/an 650 $/an 2 340 $/an
Excavations Stéphane Bonneville	• Élargissement des rues Tracteur Loader	 195 $/an 200 $/an
MAR	• Entrepôt municipal • Caserne et étang • Chalet loisirs • Glissières sécurité	Forfaitaire 650 $ Forfaitaire 700 $ Forfaitaire 1 000 $ 250 $/fois
Steve Bonneville	• Chemin aqueduc à la fois	60 $/h

* plus les taxes applicables

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce.
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des services concernés.

213-26 **Contrat pour rampes et électricité remise 102 Langevin**

Considérant les exemples de couleurs de rampes reçus et présentés au conseil;
Considérant les échantillons reçus;
Considérant la possibilité de mettre un mur intimité en complément de la haie prévu

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil donne mandate Gardex pour la fourniture et l'installation de rampes sur les galeries du 102 Langevin au prix de 9 500 $ plus les taxes.
Que le conseil mandate Roy Solutions Électriques pour les travaux d'électricité à la remise au 102 Langevin au prix de 1 650 $ plus taxes applicables.
Le tout sera financé à même le fonds de roulement remboursable par la vente de la propriété du 102 Langevin.

Le 5 octobre 2026

214-26 **Demande de dérogation mineure, 180 Langevin**

Considérant la demande reçue;
Considérant que le projet contrevient à l'article 4.7.2 f) pour la distance séparatrice avec les immeubles résidentiels voisins;
Considérant la recommandation du CCU d'approuver la dérogation;
Considérant que les critères de la LAU art. 145.1 à 145.8 ont été considérés;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée au 180 route Langevin, soit de permettre l'augmentation de 39,25 u. a. dans le cadre d'un bâtiment incendié à une distance de 84,5 mètres du 178 route Langevin et à une distance de 88,8 mètres du 182 Langevin au lieu de 122,6 mètres exigé par la réglementation.

215-26 **Autorisation dépôt demande PRIMEAU**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;
Considérant que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts;
Considérant que la municipalité assumera toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;
Considérant que la municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil autorise le directeur général à faire le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU.

216-26 **Autorisation collecte de résidus verts pour la Grande Corvée Beauceronne**

Considérant la demande reçue du Carrefour jeunesse emploi Beauce-Nord de procéder à la collecte des sacs de résidus verts ramassés dans le cadre de leur activité La Grande Corvée Beauceronne sur le territoire de la municipalité le 24 octobre 2026.
Considérant qu'il est possible d'aller porter les résidus verts à l'écocentre régional de Sainte-Marie sans frais pour les résidents de Sainte-Hénédine ou d'avoir un conteneur et disposer du tout au site de Biogénie à St-Henri pour un coût estimé de 2 000 $;
Considérant que l'organisme enverra la liste des résidences concernées par cette collecte;

Il est proposé par Patrick Donnelly-Genest, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal accepte la collecte de résidus verts par ses employés municipaux dans le cadre de l'activité de la Grande Corvée Beauceronne, le 24 octobre 2026 aux adresses mentionnées sur la liste du CJE Beauce-Nord.
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement d'hygiène du milieu pour les matières résiduelles pour un montant n'excédant pas 2 000 $.

Le 5 octobre 2026

217-26 **Autorisation travaux urgence selon recommandations de l'hydrogéologue pour approvisionnement eau potable et affectation fonds d'urgence**

Considérant les niveaux bas des réserves d'eau potable et que la production est au maximum et ne suffit plus à fournir à la consommation;
Considérant que la municipalité a dû s'approvisionner par camion-citerne en eau potable auprès de Ville Sainte-Marie durant les 3 dernières semaines;
Considérant les recommandations de l'hydrogéologue Roger Desrosiers de RDR consultants pour l'approvisionnement en eau potable de redébuter la recherche en eau sur les terrains appartenant à la municipalité;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil autorise les travaux d'urgence selon les recommandations de l'hydrogéologue pour l'approvisionnement en eau potable.
Que le conseil autorise le directeur général d'affecter les fonds d'urgence à ces travaux pour un montant de 50 000 $;

218-26 **Mandat travaux luminaires surface Dek Hockey**

Considérant la diminution de la luminosité sur la surface de Dek Hockey;
Considérant que les luminaires actuels sont discontinués et non remplaçables;
Considérant les demandes de précisions faites par le conseil qui ne veut pas un simple remplacement mais une réfection du système d'éclairage;
Considérant les soumissions reçues pour le changement des luminaires à la suite d'études photométriques;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal mandate Roy Solutions Électriques pour le changement des luminaires sur la surface de Dek Hockey au Chalet des loisirs pour huit (8) unités.
Le tout sera financé à même le budget fonctionnement de Loisirs et culture et le surplus accumulé non-réservé.
Cette résolution abroge la résolution 204-26.

219-26 **Poste vacant aux Loisirs - changement d'approche**

Considérant que le poste de Responsable de la gestion des loisirs, de la culture et adjoint(e) administratif(ve) est vacant depuis le 3 mars 2026;

Il est proposé par Patrick Donnelly-Genest, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :
Que le conseil modifie l'approche du poste pour chercher un(e) adjoint(e) administratif(ve). Les tâches de loisirs seront incluses dans les tâches de l'emploi.

Le 5 octobre 2026

220-26 **Modification programmation ventilation Chalet loisirs pour surface glacée (essai)**

Considérant que la saison de la patinoire est très courte (mi-janvier à fin février normalement);
Considérant que le maire demande de modifier la programmation, qui est actuellement à -10ºC, à -6ºC;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil autorise les employés municipaux à faire modifier la programmation par une firme spécialisée de la ventilation au Chalet des loisirs pour allonger la saison de surface glacée, à titre d'essai pour l'hiver 2027. Le tout pour un montant n'excédant pas 1 000 $ à financer par le budget de fonctionnement

221-26 **Dépôt Projet règlement 481-26 visant à imposer un tarif pour le combat d'incendie de véhicule ou équipement pour des non-résidents et non-contribuables de la Municipalité de Sainte-Hénédine**

Un projet de règlement est déposé séance tenante par Véronique Therrien.

222-26 **Ajout lumière extérieure pétanque**

Considérant la demande reçue;
Considérant qu'il y a moyen de faire le tout sans trop de frais;

Il est proposé et résolu unanimement :
Que le conseil accepte la demande d'ajouter une lumière à l'entrée de la porte du sous-sol par Roy Solutions Électriques.
Le tout sera financé par le budget de fonctionnement du centre municipal, pour un montant n'excédant pas 500 $.

223-26 **Levée de la séance**

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.
Il est vingt-et-une heure quarante-trois (21 h 43).

_____	_____
Marc-Antoine Cyr, maire	Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »